

Règlement no 128-2018-A13

Articles susceptibles d'approbation	Zone concernée	Zones contigües	Éléments touchés
Grille des spécifications	C-6	R-5 R-7 R-8 R-9 R-10	Ajout de la note "(7)" à la ligne "usages spécifiquement exclus" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "Notes", des mots "Résidence de tourisme".
Grille des spécifications	C-13	C-12 R-14 C-23 C-25 C-26 R-27	Ajout de la note "(6)" à la ligne "usages spécifiquement exclus" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "Notes", des mots "Résidence de tourisme".
Grille des spécifications	C-23	C-13 R-14 C-22 R-33 C-24 C-25	Ajout de la note "(5)" à la ligne "usages spécifiquement exclus" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "Notes", des mots "Résidence de tourisme".
Grille des spécifications	V-31	V-29 I-32 R-33 R-40 R-38 V-55 V-56	Ajout de la note "(4)" à la ligne "usages spécifiquement exclus" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "Notes", des mots "Résidence de tourisme".
Grille des spécifications	V-55	V-54 V-56 V-31 R-38 R-39 R-40 R-48 F-51 V-53	Ajout de la note "(4)" à la ligne "usages spécifiquement exclus" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "Notes", des mots "Résidence de tourisme".
Grille des spécifications	R-45	R-44	Ajout à la ligne C-6 Commerce d'hébergement, ajout de la note "(1)" à la ligne "usage spécifiquement permis" vis-à-vis la colonne où un point est inscrit à l'usage "C-6 Commerce d'hébergement" et, à la section "notes", des mots "Résidence de tourisme" et l'ajout des normes.